

Coint-Bavarot ne fut pas un champion moins résolu de l'unité monétaire universelle. Mais nous devons, à la vérité, de dire que son esprit, si pratique en ce qui touche aux affaires, se laisse ici leurrer, en demandant la solution du difficile problème de la circulation monétaire générale à une mesure qui, au contraire, provoquerait une restriction immédiate.

La question comporte une double face : l'unité de compte et l'unité d'étalon. Faute d'avoir distingué entre ces deux éléments, notre ami propose d'accepter purement et simplement le numéraire de l'Amérique du Sud et celui de toutes les nations frappant des monnaies conformes au système décimal. Notez que l'accès de l'Union latine n'a jamais été interdit à aucun peuple, à la condition, cependant, de se soumettre aux prescriptions limitatives, quant à la frappe des monnaies d'argent et leur retrait éventuel.

La France est déjà inondée de métal blanc étranger. Que serait-ce donc si elle ouvrait librement son marché aux pièces chiliennes, péruviennes, argentines ou roumaines ? Et quelles garanties offriraient les puissances, auteurs de ces émissions illimitées, pour le remboursement en or de leur numéraire, le jour où expireraient les conventions ?

Il est vrai que Coint-Bavarot se range résolument dans le camp des économistes, où l'on prétend que l'empreinte officielle suffit à donner un pouvoir libérateur à la monnaie : « Les métaux, une fois monnayés, affirme-t-il, cessent ou doivent cesser complètement d'être des marchandises, et cela à l'aide de simples dispositions légales consenties entre États contractants. » S'il en est vraiment ainsi, inutile de discuter sur le rapport légal à établir entre les différents métaux : des rondelles de cuivre ou même de